

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région PACA

AVIS N° 2022-04

Date : 24/02/2022	Objet : Demande d'autorisation de pénétrer sur des parcelles privées dans le cadre d'une campagne d'éradication des 3 espèces du genre <i>Hakea</i> dans le département des Alpes-Maritimes	Vote : favorable à l'unanimité
-------------------	--	--------------------------------

Conformément à l'article R.411-47 du Code de l'environnement, le CSRPN est saisi pour avis sur une demande d'autorisation de pénétrer sur des parcelles privées dans le cadre d'une campagne d'éradication de *Hakea decurrens*, *H. sericea* et *H. salicifolia*, espèces végétales exotiques et envahissantes.

Cette demande est présentée par le Conservatoire botanique national méditerranéen pour une durée de 5 ans sur la commune de Théoule-sur-Mer (06). Elle est accompagnée d'un dossier présentant les espèces, leur répartition, les risques qu'elles engendrent, notamment incendie, et le bilan des actions d'éradication déjà mises en œuvre sur des secteurs proches avec le Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

Avis 2022-4 : le CSRPN donne un avis favorable à l'unanimité* à la demande présentée par le Conservatoire botanique national méditerranéen pour la période 2022-2026 afin de lutte contre ces espèces exotiques envahissantes ayant notamment des conséquences sur la fréquence et l'intensité des incendies.

*Votants : 21 / favorable : 21 / défavorable : 0 / abstention : 0.

2 membres (dont un délégué de pouvoir) se sont retirés du vote en raison de leur lien avec le dossier.

Le président du CSRPN : Gilles Cheylan

